

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 94 (1968)  
**Heft:** 17: II. Centre postal de Lausanne

**Artikel:** Les superstructures du bâtiment postal Lausanne 2 Gare  
**Autor:** Bréguet, A. / Eggimann, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-69655>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



rampe d'accès pour rejoindre l'avenue d'Ouchy. Elle prend appui, d'une part sur la façade est du rez-de-chaussée inférieur, et d'autre part sur des piliers isolés éloignés de 18 m.

A l'exception d'une partie de la rampe d'accès à l'avenue d'Ouchy, située à l'emplacement de la station de fabrication des bétons et qui de ce fait n'a pu être construite qu'une année après la partie principale de la dalle, les 10 000 m<sup>2</sup> de celle-ci, ayant 170 m de longueur dans le sens ouest-est, ont été exécutés sans aucun joint de dilatation définitif. Par contre, des brèches provisoires ainsi que deux ouvertures de 7 m de largeur sur 73 m de longueur, permettant le déplacement de deux grues, ont été laissées en attente pour éliminer la fraction la plus importante du retrait. L'écartement de ces coupures ne dépassait pas 50 m.

Ces brèches ont été bétonnées au moins trois mois après l'exécution des parties adjacentes et dans une

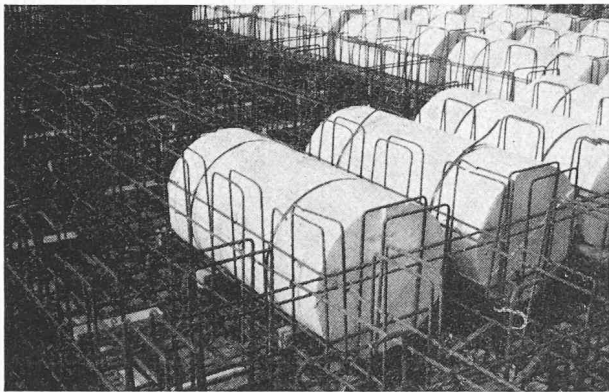


Fig. 1.

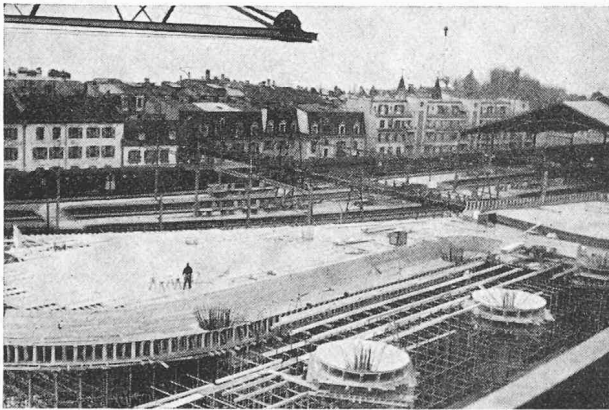


Fig. 2.

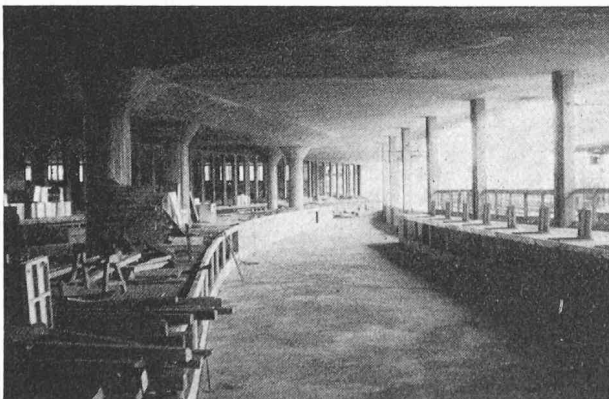


Fig. 3.

période de l'année où la température moyenne de la journée correspondait approximativement à la température moyenne annuelle de l'endroit.

Le volume de béton à mettre en œuvre entre les brèches a pu être exécuté au cours d'une semaine de travail, généralement en trois ou quatre jours, avec l'aide d'un retardateur de prise pour les arrêts journaliers.

On est en droit de penser que le résultat obtenu est très satisfaisant vu l'absence presque totale de fissures visibles de retrait. La grande différence entre les plans du rez-de-chaussée inférieur et du rez-de-chaussée supérieur ne permettait pas de prévoir des porteurs supplémentaires au droit de joints permanents éventuels. De plus, un avantage non négligeable a pu être acquis du fait de ne pas avoir à construire de tels joints, toujours sujets à des inconvénients divers et dont la réalisation est onéreuse.

Toutes les colonnes sur lesquelles s'appuient cette dalle ont été réalisées en béton spécial afin de réduire au maximum leur encombrement, ce qui nous obligea à prévoir au droit des colonnes sans champignon une série d'armatures spéciales pour éviter le poinçonnement de la dalle.

## II. Les halls en construction métallique du rez-de-chaussée supérieur

Afin de réduire au maximum l'importance des charges isolées prenant appui sur la dalle du rez-de-chaussée supérieur dont nous venons de parler, on a réalisé les couvertures du garage CFF, du passage nord, de l'office postal ainsi que du grand hall d'expédition et de distribution des lettres, à l'aide de construction métallique. Les charges à supporter sont relativement faibles — poids propre et neige — la couverture proprement dite étant constituée par des tôles nervurées galvanisées supportant l'isolation thermique et l'étanchéité.

### Couverture du garage CFF et passage nord

Ces deux parties de l'ouvrage couvrent une superficie de 700 m<sup>2</sup>, respectivement de 1800 m<sup>2</sup>. Les pannes métalliques longitudinales qui supportent la couverture prennent appui sur des porteurs principaux transversaux réalisés à l'aide de poutres simples en profilés composés de hauteur variable qui donne la pente nécessaire à la couverture. L'entraxe des poutres est de 8,35 m, respectivement de 11 m. et les portées des sommiers de 15 m respectivement de 20 m. Ils s'appuient au nord sur une suite de piliers en béton armé et au sud sur des corbeaux saillant des piliers de la façade nord du bâtiment postal.

La couverture de l'office postal a une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup>. Elle est supportée par une série de cadres à deux articulations espacés de 8,35 m et de 20,10 de portée qui assurent en plus la stabilité de l'ensemble sous l'effet du vent. Les béquilles des cadres sont des profilés simples alors que les traverses sont des profilés composés de hauteur variable.

La couverture du grand hall d'expédition et de distribution des lettres a une superficie de 2900 m<sup>2</sup>. La structure porteuse est ici formée par des cadres à deux travées de 18 et 22 m de portée, le montant central étant encastré alors que les deux montants en façade sont articulés. Les montants sont réalisés à l'aide de profilés simples alors que les traverses sont des

profilés composés de hauteur variable. Les cadres sont espacés de 11 m. De très nombreuses installations mécaniques sont suspendues au plafond du grand hall, ce qui nous a obligé à prévoir des poutres longitudinales secondaires construites comme poutres simples à treillis.

Les efforts horizontaux transversaux sont absorbés par les cadres et ceux dans le sens longitudinal par les montants de façade intermédiaires et les longerons qui forment un cadre multiple. Des contreventements horizontaux au niveau de la couverture assurent la répartition de ces efforts.

### III. Le bâtiment administratif

Toute la superstructure du bâtiment administratif est en construction métallique soudée. D'une longueur de 83 m et d'une largeur de 16 m environ, elle a une hauteur de 25 m au-dessus de la plate-forme en béton armé, soit un rez-de-chaussée de 5,30 m qui permet le passage des véhicules au-dessous du bâtiment, cinq étages normaux et un attique en retrait.

Ce n'est qu'après l'étude approfondie de nombreuses solutions possibles, tant en béton qu'en construction métallique, qu'un choix définitif de la superstructure a pu être fait où l'économie du projet joua un rôle prépondérant.

La superstructure métallique s'appuie librement au nord sur la cage d'escalier conçue en béton armé. Le joint entre cette cage et le bâtiment administratif proprement dit permet les déformations dues aux différences de température dans le sens longitudinal. Aucun autre joint de dilatation n'a été prévu sur toute la longueur du bâtiment.

En l'absence d'un noyau massif suffisamment résistant pour absorber les efforts dus au vent, au centre ou au sud du bâtiment, il a été indispensable de prévoir des cadres métalliques à sept étages d'une rigidité suffisante pour pouvoir absorber ces efforts sans subir des déformations oscillantes inconfortables. Ces neuf cadres espacés de 9 m d'axe en axe sont articulés à leur base. A leur pied, la charge maximale peut atteindre 550 t environ.

Au rez-de-chaussée supérieur, de puissants cadres à deux articulations exécutés en profilés composés de tôles soudées de grande épaisseur supportent au tiers de leur portée de 9,50 m les montants principaux des étages et à l'extrémité de leurs porte-à-faux de 3 m un grand sommier longitudinal qui reprend les charges des façades-rideaux (fig. 4). Quatre sommiers longitudinaux intermédiaires alvéolés (Wabenträger) servent d'appui à la dalle en béton armé sur rez-de-chaussée supérieur de 14 cm d'épaisseur, qui a dû être calculée pour une charge utile de 700 kg/m<sup>2</sup>. Cette dalle, qui s'appuie librement sur les sommiers longitudinaux, est interrompue au droit de chaque cadre.

Les planchers des étages normaux sont en construction mixte. Les dalles en béton armé, de 8 cm d'épaisseur, sont liées par des chevilles métalliques aux porteurs secondaires espacés de 1,80 m. Elles ont été calculées pour une charge utile de 350 kg/m<sup>2</sup>.

L'attique, construit en retrait, composé d'une succession de cadres croisés longitudinaux et transversaux, s'appuie librement sur l'ossature des étages. Il est recouvert de tôles nervurées galvanisées qui supportent l'isolation et l'étanchéité.

La rigidité dans le sens longitudinal du bâtiment est assurée d'une part par deux contreventements cons-

truits dans une travée centrale du bâtiment et situés dans les axes des montants principaux des étages et d'autre part par les montants de façade qui forment avec les longerons des cadres multiples.

L'avancement des travaux de béton armé de la cage nord a imposé, pour cette charpente, une méthode de montage par travée sur toute la hauteur du bâtiment, exigeant des contreventements auxiliaires pour assurer la stabilité provisoire des premières travées élevées (fig. 5 et 6).

Pendant le montage, les oscillations sensibles au sommet des charpentes s'affaiblirent au fur et à mesure de l'avancement des travaux de bétonnage des dalles, qui donnaient à l'ensemble de la construction la masse indispensable assurant un bon comportement de l'ouvrage.

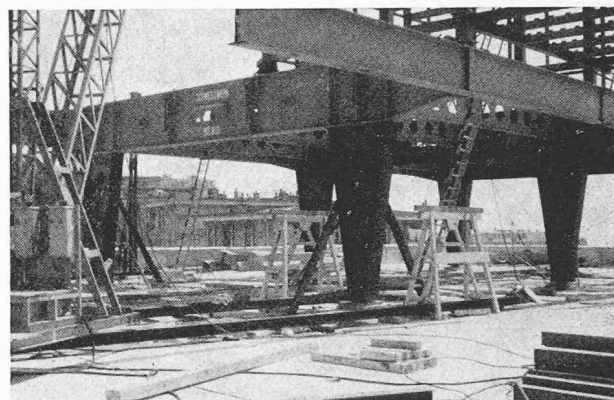


Fig. 4.

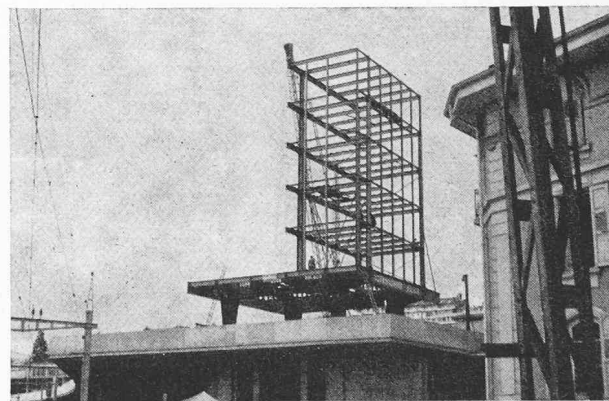


Fig. 5.

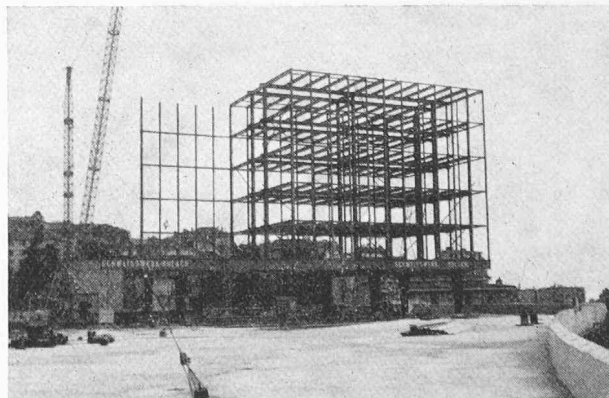


Fig. 6.